

Quelques explications concernant les factures de l'école de musique

L'École de musique travaille avec une facturation annuelle sous forme de liste annuelle ("1. Rechnung" - première facture) mais notez: la somme totale n'est pas à payer immédiatement.

S'il y a un changement en cours de l'année, nous envoyons la liste annuelle corrigée ("deuxième facture", troisième facture", etc). Dans la rubrique "Differenzbetrag" (montant de la différence) se trouve la différence de la facture précédente.

Qu'est qu'il me faut payer et quand? C'est écrit où?

Vous trouvez le montant de la somme à payer en bas de la facture.

- Vous trouvez le délai du paiement et le montant à payer dans la rangée "zahlbar" (payable)
- Vous trouvez le montant de la somme à payer dans la rangée "Neu" (nouveau)
- Le mode de paiement (débit de votre compte bancaire, virement ou remboursement) est marqué en dessous.

Où se trouvent les détails de contribution des coûts?

Vous trouvez la composition de contribution des coûts au milieu de la facture.

• Rangée "Unterrichtsart" (genre de cours)

La contribution des coûts des cours se partagent en deux postes:

➤ "Grundgebühr" (Frais de base) avec nom du professeur dans la rangée „Lehrer“)

Les frais de base sont à payer seulement une fois par élève

➤ "Fachbezeichnung/Unterrichtsform" (sujet d'enseignement/type d'enseignement)

L'addition est la somme du règlement pécuniaire.

Vous trouvez en cas de location d'un instrument en outre:

Les frais pour l'instrument sont également divisés en deux postes:

➤ Frais de base (avec les données "Instr.-Miete" (location d'instrument) dans la rangée "Lehrer")

➤ "Instrumentenbezeichnung mit Inventarnummer" (l'instrument et n° d'inventaire)

L'addition est la somme du règlement pécuniaire.

• Rangée „Zeitraum“ (période)

Ici se trouve le mois pour lequel le montant est calculé

➤ Du "mois/année" jusqu'au prochain: "mois/année"

• Rangée "Erm. %"

Vous trouvez ici les données de votre réduction personnelle:

(Svp: notez que les réductions sont valables pour une durée de maximum 12 mois, une demande de prolongation sera nécessaire)

➤ Réduction pour des raisons d'économie de 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % sur les frais du cours (p.ex. HannoverAktivPass)

➤ Réduction pour les frères et sœurs (25 %, 50 %, 75 % ou 100 % sur les frais du cours)

➤ Réduction pour les frais d'un deuxième cours (p.ex. chorale ou orchestre, 100 % sur la partie "enseignement")

Des coupons **BuT** (Bildung und Teilhabe du JobCenter) seront nommés à part et la réduction sera faite par somme complète.

A noter en cas de virement

- Si vous virez n'oubliez pas de mettre sur „Verwendungszweck“ le "Kassenzeichen" (à droite en haut sur la facture)
- Vous trouvez les comptes bancaires (à choisir) tout en bas de la facture

Pour les questions au sujet de facture voyez: www.musikschule-hannover.de/Fragen zu Rechnungen